



Jacques MÉZARD,
ministre de la Cohésion des territoires

Paris, le 3 octobre 2018

Seul le prononcé fait foi

Discours de Jacques MÉZARD Colloque Aéroport et territoires

Madame la Ministre; Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Par nature, les déplacements sont un levier essentiel pour permettre à chacun de réaliser ses projets. L'accès au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé passent par un droit qui commande tous les autres, la mobilité. Nous sommes ainsi passés du « je peux » au « je dois » me déplacer. Les localisations et les rythmes d'activités se diversifient ; l'offre de transport doit en faire de même.

Aujourd'hui 1 million de Français vivent à plus de 45 minutes d'un accès à l'autoroute, une gare TGV ou un aérodrome. 10 millions n'ont accès qu'à un seul de ces modes de déplacement. Cela signifie qu'ils sont assignés à résidence. Ce n'est pas acceptable.

S'agissant plus précisément de la mobilité aérienne qui est le sujet qui nous rassemble aujourd'hui : le trafic mondial et national augmente sans cesse, la progression de la part des aéroports régionaux dans le trafic national est régulière depuis plusieurs années, tirée par les compagnies « *low cost* » qui assurent plus de 45 % du trafic régional. Pourtant, nombre de nos concitoyens n'ont pas les moyens d'aller et venir sur de longues distances et rapidement.

Le transport aérien est un moyen important de continuité territoriale. C'est un outil essentiel au développement économique et touristique des territoires : ils doivent en effet

pouvoir être reliés par un moyen rapide aux principaux centres de décision économiques du pays, pour pouvoir développer leur activité localement. Il faut répondre à la demande de transport d'une clientèle souhaitant pouvoir se déplacer rapidement, notamment pour des raisons professionnelles.

Je suis convaincu que, dans certains territoires, des liaisons aériennes sont à même d'apporter très concrètement et plus rapidement qu'au travers de nouvelles infrastructures, des réponses à l'enclavement que subissent nos concitoyens et les entrepreneurs. A titre d'exemples, les aéroports de Brest, Biarritz, Chambéry ou Beauvais jouent ce rôle reconnu de porte d'accès. A Aurillac, sans liaison aérienne, nous avons le choix entre 6h de voiture et 9h30 de train pour rejoindre Paris !

Pour cela, nous réfléchissons avec ma collègue Ministre des transports, [chère Elisabeth Borne] et l'ensemble des acteurs à des mesures qui nous permettront d'atteindre ces objectifs de cohésion territoriale. Je voudrais donc partager avec vous certaines pistes de réflexion.

La souplesse dans la gestion et l'opération des LAT ainsi que dans leur financement est très certainement une voie que nous devons préserver, voire développer, pour l'avenir.

Actuellement, les critères nationaux de la participation financière de l'Etat sont plus restrictifs que le règlement européen. Je suis donc d'avis qu'il faut remédier à cette situation de sur-transposition des textes européens.

Je suis également convaincu qu'il faut améliorer les liaisons interrégionales. Notre pays a la chance d'être très bien doté en matière d'aérodromes. Il faut donc saisir cette opportunité pour favoriser la mise en place de lignes interrégionales et pas seulement en radiale vers Paris. Pour reprendre l'exemple que je connais le mieux : il faut 4h de voiture pour relier Aurillac et Lyon, capitale régionale ou 9h en train ! Je plaide pour une approche plurimodale de la mobilité : l'aérien ne convient pas partout mais il est parfois le mode de transport adéquat. Encore faut-il y penser !

La question du maillage aéroportuaire est aussi très importante. Il ne faut pas négliger les retombées économiques des aéroports pour nos territoires, dès lors que des services aériens sont opérés bien sûr... Selon une étude publiée l'été dernier, les dix aéroports locaux génèrent en Occitanie 1% du PIB localement.

Sans négliger le fort investissement de tous les niveaux de collectivités pour développer

ce mode de transport, depuis la loi NOTRe, ce sont les régions qui ont la compétence d'organiser les liaisons aériennes intrarégionales ainsi que la responsabilité de l'intermodalité. Nous devons débattre de leur vision stratégique, du rôle qu'elles entendent donner aux aéroports et de leur besoin de connectivité. Il y a évidemment tout intérêt à intégrer l'aérien dans les schémas d'intermodalité et de développement économique.

Et justement, je sais que des régions sont en train d'élaborer un schéma aéroportuaire. Et je veux saluer à cet égard la décision de la région Nouvelle-Aquitaine de participer au fonctionnement des aéroports stratégiques de la région, marquant ainsi sa volonté d'investir ce secteur.

L'Etat doit accompagner la montée en puissance des collectivités, en partant de la réalité du terrain et dans un environnement législatif stable. J'ai d'ailleurs demandé à mes services (DGCL) de clarifier toutes les possibilités données aux collectivités pour intervenir.

Mesdames, Messieurs,

Je sais que de nombreuses collectivités soutiennent l'installation de nouvelles liaisons aériennes et sont parfois déçues par le manque d'engagement dans la durée. Il nous incombe donc d'engager une meilleure cohérence de l'action publique et une meilleure coordination.

Pour cela, il est nécessaire que toute la chaîne des acteurs s'engage :

- les collectivités pour l'accès à l'aérodrome,
- les compagnies aériennes pour la qualité du service aérien
- et enfin les exploitants de plateformes aéroportuaires (certaines fois, le temps de parcours pour accéder et sortir de l'appareil, souvent au large, et rejoindre un autre moyen de transport est aussi long que le temps de trajet à l'intérieur de l'appareil lui-même : ce n'est pas admissible).

C'est en travaillant ensemble, acteurs publics et acteurs privés, que nous arriverons à trouver des solutions pour lutter durablement contre l'enclavement et ainsi à améliorer la vie de nombre de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI